

Master 2 Éthique du soin et recherche (Philosophie, Médecine, Droit)

Mme Flora BASTIANI
Université de Toulouse 2 Jean Jaurès
Département de Philosophie
5 allées Antonio Machado
31058 Toulouse cedex 9
Tél. : 05 61 50 44 22

Pr Louis BUJAN
Université Toulouse 3 Paul Sabatier
Hôpital Paule de Viguier
Médecine de la Reproduction
330 avenue de Grande Bretagne
31059 Toulouse cedex 9
Tél. : 05 67 77 10 41

Pr Xavier BIOY
Université Toulouse 1 Capitole
2 rue du doyen Gabriel-Marty
31042 Toulouse cedex 9
Tél. : 05 61 63 35 83

Décembre 2017

Dans le cadre du stage de M2 effectué au CHU de Toulouse :

Vous devrez établir une **CONVENTION DE STAGE** entre votre université de rattachement et le service d'accueil du stage (chef de service ou cadre de santé du service ou tuteur de stage). Un exemplaire ORIGINAL de la convention SIGNÉE par les parties et accompagnée du certificat médical et de l'attestation d'assurance sera adressée à :

Gestion des stages CHU de Toulouse
Pôle Régional d'Enseignement et de Formation aux Métiers de la Santé (PREFMS)
74 voie du Toec - TSA 40031 - 31059 TOULOUSE cedex 9
Mme Sylvie JULÉ et/ou Mme Catherine FRECHE
jule.s@chu-toulouse.fr freche.c@chu-toulouse.fr
tél. 05 61 32 40 01 - fax 05 61 32 40 05

Pièces à fournir avec l'exemplaire original de la convention signée :

- 1 attestation d'assurance en responsabilité civile
- 1 certificat médical récent attestant :
 - ✓ de la mise à jour du carnet de vaccinations
 - ✓ de l'aptitude de l'étudiant à ne présenter aucune contre-indication pour effectuer un stage dans le milieu hospitalier
- Les vaccinations suivantes, à jour, sur le carnet de santé :
 - ✓ BCG avec Tuber test (positif ou négatif de moins de 3 mois)
 - ✓ dT POLIO (rappel tous les 10 ans)
 - ✓ Hépatite B (pour les Soins, la Blanchisserie, les Laboratoires et la Sécurité incendie) avec titrage des anticorps HBS positifs
 - ✓ TYPHIM (pour les stages en laboratoire)

Veillez anticiper cette démarche plusieurs semaines avant le début du stage (2 mois réglementaires)

La convention sera validée par le service d'accueil du stage et par votre établissement de rattachement. Cela implique un délai assez long et la convention devra être validée par toutes les instances avant le début du stage.